



COMMUNE DE TOLOCHENAZ

**DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE PROTEGE**

Parcelle No :

**Propriétaire :**

Nom - Prénom :

Adresse /tél. :

**Entreprise mandatée :**

Raison sociale :

Adresse / tél. :

**Nombre et essence à abattre :**

**Essence compensatoire et nombre :**

**Motif de la demande :**

**Destinataire de la facture  
si compensation pas possible**

Nom - Prénom :

Adresse :

**Commentaires :**

Le règlement communal sur la protection des arbres peut être obtenu au bureau de l'administration communale ou sur le site [www.tolochenaz.ch](http://www.tolochenaz.ch) "règlements".

Les arbres de 30 cm de diamètre et plus, mesuré à 1,30 m. du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés et doivent faire l'objet de la présente demande.

Ne sont pas protégés les arbres faisant partie des vergers.

La demande doit être adressée à la Municipalité avec plan de situation indiquant les arbres à abattre et les compensations projetées.

La présente demande est soumise à une consultation publique de 20 jours. L'autorisation sera délivrée par écrit au demandeur après examen du dossier et résultat de la consultation.

Lieu et date :

Signature :